

CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN

Séance du 10 décembre 2015, Maison de Paroisse, 20h15

Monsieur Patrick DE SEPIBUS, Président, salue Mesdames et Messieurs les Conseillers, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, Madame la représentante de la presse ainsi que le public et leur souhaite la bienvenue à cette dernière séance du Conseil communal de 2015. Puis il ouvre la séance et demande à la Secrétaire de procéder à l'appel.

Présents : Mesdames et Messieurs Violeta ARSIC STANOJEVIC, Eric BARROUD (2^{ème} appel), Jean-Claude BONELLI, Marie-José BOURQUIN, Pascal BRUGGER, Joao CARDOSO, Jean-Daniel CHAMPAGNAC, Théophile CUCHE, Patrick DE SEPIBUS, Dejan DOLENAC, Maurice FELLI, Luc FESSELET, Brock FIEDLER, André HEFTI, Blaise HEFTI, Sébastien LIETTA, Eliane LOMBARDI, Jacques MANIGLEY, Silvano MELI, Catherine MOILLEN GIOBELLINA, John MORIER, Vincent MOTTIER (2^{ème} appel), Jean-Robert NEVEU, Annelise NIKLES, Daniel NIKLES, Kimberly OPPENHEIM, Fabian PAVILLARD, Eric PELLAUD, Serge PFISTER, Sonia RAUSIS, Michel TAUXE, Philippe TISSOT-DAGUETTE, Maria VALENTIN AEBERSOLD (2^{ème} appel), René VAUDROZ, David VON FELTEN et Yvan ZBINDEN.

Excusés : Mesdames et Messieurs Eve KNECHT, Julia LÖFSTEDT, Jean-Blaise CLAPASSON, Davide D'AMBROSIO, Jean-Luc FRIEDRICH, Serge MOREL, René PAVILLARD, Jan SANDEN et Philippe TAUXE.

Absent : -

Le premier appel fait constater la présence de 33 conseillers.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement et la séance est ouverte.

La convocation pour cette séance a été envoyée dans les délais.

1. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2015

Le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2015 a été adressé à chaque conseillère et conseiller. Aucune remarque n'étant formulée, il est accepté à l'unanimité avec remerciements à la secrétaire.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité et sera suivi tel que proposé.

3. ASSERMENTATION

Monsieur le Président n'a pas reçu de lettre de démission depuis la dernière séance du Conseil, cependant il reste un siège à repourvoir au Forum Socialiste. Il prie Monsieur Daniel NIKLES de faire une proposition.

Ce dernier présente Madame Maria VALENTIN AEBERSOLD.

Monsieur le Président prie Madame VALENTIN AEBERSOLD de bien vouloir s'avancer afin de prêter serment. A la suite de l'article 5 du Règlement du Conseil communal et, à l'appel de son nom, elle lève la main droite et répond « je le promets ».

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

DECES

Depuis le dernier Conseil, nous devons déplorer le décès de trois habitants de notre Commune. Il s'agit de Messieurs

Gilles AGNESE

Marcel POGET

commissaire de police à la retraite

Georges TELEKI

Monsieur le Président prie l'assemblée de se lever pour observer un instant de silence afin d'honorer la mémoire des disparus.

NAISSANCES

C'est avec plaisir qu'il souhaite la bienvenue à trois nouveau-nés. Il s'agit de :

Jahylan TAGLIAMENTO

Inès DA CUNHA

Yigit GÜZELCE

Félicitations aux heureux parents.

VOTATIONS - ELECTIONS

18 octobre 2015 – Elections Conseil National et Conseil des Etats (1^{er} tour)

Monsieur le Président relève un taux de participation pour Leysin de respectivement 45,25 % et 44,42%. Les résultats détaillés ont été affichés au pilier public et sont à disposition sur le site du Canton pour consultation et il n'en sera donc pas fait lecture.

8 novembre 2015 – Election Conseil des Etats (2^{ème} tour)

Le taux de participation s'est élevé à 37,81% avec les résultats suivants :

Monsieur Olivier Français : 275 suffrages

Madame Géraldine Savary : 256 suffrages

Monsieur Luc Recordon : 231 suffrages

Monsieur DE SEPIBUS rappelle que le 19 novembre, Madame la Préfète a été reçue pour sa traditionnelle visite des Communes.

COURRIERS

Monsieur le Président a reçu un courrier de la Municipalité le 23 octobre dernier dont il donne lecture.

Leysin, le 23 octobre 2015

Conseil communal – intervention

Aspect général des gares de Leysin et communications aux usagers

Monsieur le Président,

Nous nous référons à l'interpellation de Monsieur Serge Pfister lors de la séance du Conseil communal du 24 septembre dernier et vous transmettons, en annexe, le courrier adressé par la Commune ainsi que la prise de position des TPC SA concernant la diffusion des communications aux usagers.

Par ailleurs, nous avons l'avantage de vous informer que les sanitaires publics de la Gare du Village seront remis en service dans les meilleurs délais.

En vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic, Jean-Marc Udriot

Le Secrétaire, Jean-Jacques Bonvin

Copie : M. Serge Pfister, Conseiller communal

Monsieur DE SEPIBUS donne lecture de la réponse des TPC à ce courrier.

Aigle, le 12 octobre 2015

Intervention de votre Conseil communal concernant les communications aux usagers

Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux,

Votre lettre du 1^{er} ct relative à l'objet susmentionné nous est bien parvenue et a retenu toute notre attention.

La problématique soulevée par les membres de votre Conseil communal nous interpelle et nous occupe depuis un certain temps. Comme vous, nous souhaitons que notre clientèle puisse bénéficier des informations concernant notre trafic au plus vite.

Notre service de l'exploitation ferroviaire étudie les meilleurs moyens d'informer nos usagers, non seulement lors de travaux planifiés à l'avance, mais aussi en cas d'interruption inopinée des trains. Pour l'instant, nous pouvons garantir depuis début septembre que notre site internet diffuse presque instantanément les perturbations dans la rubrique « info trafic ».

Dès qu'une solution aura été trouvée directement sur les sites (gares et haltes) de notre ligne Aigle-Leysin, mais aussi pour l'ensemble de notre réseau ferroviaire, nous ne manquerons pas de vous en informer.

Dans l'intervalle, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, nos salutations distinguées.

*Transports Publics du Chablais SA
Claude Oreiller, Directeur
Reymond Favre, Chef d'exploitation*

REPRESENTATIONS

Depuis la dernière séance du Conseil, Monsieur le Président s'est rendu à plusieurs représentations.

- le 3 octobre à l'Assemblée Générale de Télé Leysin - Col des Mosses - La Lécherette SA au Central Résidence
- le 25 octobre au cimetière des Larrets à la cérémonie du Souvenir Français
- le 22 novembre à l'Assemblée de Paroisse Les Ormonts-Leysin
- le 9 décembre à la pharmacie de Leysin pour l'accueil de la nouvelle pharmacienne

5. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES CHARGÉE D'ETUDIER LE PREAVIS NO 09/2015 : RADIATION SERVITUDE ID-001-2006/001186 ALIENATION 300 M2 A DETACHER DE LA PARCELLE RF NO 4076 AU LIEU-DIT « CRETTEX-JAQUET »

Monsieur Maurice Felli, Rapporteur, donne lecture du rapport qui propose d'accepter à l'unanimité les conclusions du préavis.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président clôt la discussion et lit les conclusions du préavis qui sont :

- d'autoriser la Municipalité à requérir la radiation de la servitude ID 001-2006/001186 moyennant le versement d'une indemnité de fr. 96'000.--,
- d'autoriser la Municipalité à signer l'acte auprès d'un notaire,
- d'autoriser la Municipalité d'affecter le produit de cette vente au concept d'énergie renouvelable pour le nouveau collège à Leysin.

Ces conclusions sont soumises au vote et acceptées à l'unanimité.

6. RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE D'ETUDIER LE PREAVIS NO 10/2015 : ADOPTION DU PLAN PARTIEL D'AFFECTATION BELLE-EPOQUE ET DE SON RÈGLEMENT PPA POUR LA CONSTRUCTION D'UN PERFORMING ARTS CENTER COMPOSE D'UN CENTRE ARTISTIQUE ET D'UNE SALLE DE SPORT MULTIFONCTIONNELLE SUR LE SITE BELLE-EPOQUE DE LEYSIN AMERICAN SCHOOL

Monsieur, John MORIER, Président de la Commission ad hoc, donne lecture du rapport qui propose d'accepter à l'unanimité les conclusions du préavis.

Monsieur le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président clôt la discussion et lit les conclusions du préavis qui sont :

- d'adopter le plan partiel d'affectation « Belle-Epoque » et son règlement,
- d'autoriser la Municipalité à entreprendre toutes démarches nécessaires pour mener ce projet à terme et, le cas échéant, à plaider devant toute instance,
- de soumettre le plan partiel d'affectation « Belle-Epoque » et son règlement, à l'approbation du Département du territoire et de l'environnement (DTE).

Ces conclusions sont soumises au vote et acceptées à l'unanimité.

7. RAPPORT DES COMMISSIONS CHARGEES D'ETUDIER LE PREAVIS NO 11/2015 : MANEGE – CREDIT D'ETUDES ET SITE D'IMPLANTATION

Monsieur Maurice FELLI, Rapporteur de la Commission des Finances, donne lecture du rapport qui propose d'accepter à l'unanimité les conclusions du préavis.

Monsieur Jacques MANIGLEY, Rapporteur de la Commission ad hoc, donne lecture du rapport qui propose d'accepter à l'unanimité les conclusions du préavis.

Monsieur le Président ouvre la discussion.

Monsieur Jean-Claude BONELLI estime l'emplacement actuel défavorable car isolé du point de vue touristique. Il serait plus judicieux de l'envisager à proximité du Tobogganing et des Centres sportifs, sites qui profitent déjà de multiples activités et accueillent un nombre important de visiteurs. Il est indéniable que les options d'emplacements sont extrêmement limitées mais il serait tout de même opportun de trouver un endroit plus approprié qui réponde à la vocation touristique et sociale du village.

De plus, il a ouï dire que Monsieur et Madame Michel et Michèle TAUXE souhaitent cesser l'exploitation du manège, ce qui l'amène à se poser les questions suivantes :

- Qui sera le porteur de ce projet à l'avenir, la Commune ou une personne motivée, émanant du monde agricole ou équin ?
- Le manège va-t-il devenir une charge communale ?

Il ne faut pas perdre de vue que la rénovation de ce bâtiment va nécessiter des investissements de l'ordre de 2 à 3 millions de francs et qu'il est impératif de prendre les bonnes décisions.

Monsieur le Syndic relève la pertinence des ces suggestions et rappelle que la Municipalité a étudié différents sites potentiels, particulièrement des zones agricoles, notamment à côté de la STEP et à proximité du hameau de Crettaz. Il souligne toute la difficulté à localiser un site et relate en exemple, les projets d'études concernant la discothèque et le camping que tout le monde soutient mais que personne ne souhaite à proximité immédiate de son lieu de résidence.

Le crédit de fr. 56'000.-- sollicité dans ce préavis servira à cerner le coût de construction d'un manège efficient en terme de produit et d'offre pour la communauté touristique et sociale. Le résultat de cette étude nous permettra de prendre une décision concrète.

Toutefois, pour mener à bien ce projet, nous devons prendre en compte les trois critères suivants :

1. Trouver un exploitant impliqué dans le monde agricole ou équin
2. Investissement à charge de la Commune moyennant une éventuelle aide du Canton dans le cadre du soutien à l'économie touristique
3. Définir la surface en fonction du nombre d'animaux que l'on souhaite accueillir

Aujourd'hui, il est donc un peu prématuré de tirer des conclusions. La Municipalité souhaite avant tout travailler en collaboration avec le Conseil communal dans l'élaboration de ce projet. Toutefois, Monsieur le Syndic rappelle qu'il est difficile, voire impossible de l'implanter ailleurs que sur le site actuel. Le moment venu, toutes les études d'opportunité concernant les endroits potentiels seront jointes au dossier de présentation.

Madame Eliane Lombardi suggère d'inclure d'autres activités dans cette étude, susceptibles d'engendrer des recettes supplémentaires et surtout de trouver un exploitant.

Monsieur Jean-Claude BONELLI estime qu'il est pour le moins hypothétique de gagner sa vie uniquement avec l'exploitation d'un manège et qu'il est impératif d'avoir une activité agricole en parallèle. Il est donc primordial de trouver des synergies avec d'autres activités pour permettre son développement et ce n'est possible que s'il se trouve proche du centre sportif. Le futur repreneur devrait donc être intégré dans cette étude afin qu'il soit partie prenante dans ce projet.

Monsieur Michel TAUXE rappelle que les chevaux doivent avoir de l'espace, pouvoir sortir et s'ébattre, ce que les alentours du centre sportif ne permettent pas. Par ailleurs, il souligne quelques éléments qui risquent de ne pas faire bon ménage avec les activités sportives et pourraient créer des désagréments, notamment au niveau de la sécurité.

Monsieur Serge PFISTER constate que le manège n'est pas très éloigné du centre sportif et qu'il suffirait d'amener les gens à faire un petit détour en améliorant la signalisation, actuellement peu visible et en faisant passer l'information de manière plus dynamique. Il espère que l'étude qu'il soutient, permettra de prendre en compte ces aspects.

Monsieur Jean-Claude BONELLI constate que la signalisation est un sujet et qu'un produit touristique en est un autre. En outre, il convient que des chevaux ne peuvent se trouver dans un endroit trop agité, toutefois, il estime que la zone située à proximité de la décharge terreuse et du Tobogganing est idéale car hors du centre urbain, à l'écart d'une route, dans un environnement à vocation agricole et non stressant pour les chevaux. Centraliser toutes les attractions touristiques permettrait à l'exploitant du manège d'améliorer son chiffre d'affaires et il est indéniable que proposer une activité avec des poneys dans une zone qui abrite une forte concentration de visiteurs ne peut que fonctionner. Cette étude ne doit donc pas uniquement être axée sur le coût mais également sur le choix du site.

Madame Sonia RAUSIS, en tant que cavalière, constate que les gens ont peur des chevaux, car imposants, tout particulièrement lorsqu'ils sont nombreux. Par ailleurs, beaucoup d'éléments vecteurs d'agitation et de bruit (activités du Tobogganing, hélicopt,

compétitions de hockey, véhicules, etc.) seraient à prendre en considération dans les études et particulièrement en ce qui concerne la sécurité des personnes qu'elles soient à pied ou à cheval. Il ne faut pas oublier qu'il est difficile de maîtriser constamment la réaction de ces animaux.

Monsieur Jean-Claude BONELLI estime que l'emplacement du manège ne modifie en rien le bien-être des chevaux qu'il se situe sur son lieu actuel ou proche du centre sportif, en revanche, cela représente une énorme différence au niveau touristique.

Monsieur Jean-Marc UDRIOT, Syndic rappelle que la Municipalité ainsi que ses prédécesseurs ont étudié bien d'autres endroits y compris la Place des Feuilles et le rapport était déjà négatif, notamment en raison d'une problématique de cohabitation. Il précise également que le manège ne sera en aucun cas exploité par les centres sportifs.

Au cas où le manège devait rester sur son site actuel, Monsieur Blaise HEFTI se demande s'il ne serait pas judicieux d'étudier la possibilité de proposer des activités « para-agricoles » de diversification.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président clôt la discussion et lit les conclusions du préavis qui sont :

- d'accorder à la Municipalité un crédit de fr. 56'500.-- afin de procéder à une étude pour la réfection du manège,
- de valider le choix actuel du site d'implantation du manège sur les parcelles RF nos 866 et 867,
- d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par prélèvement sur les liquidités courantes ou par le biais d'un emprunt auprès d'un établissement bancaire aux meilleures conditions du marché,
- d'imputer cette dépense avec la demande de crédit d'ouvrage et l'amortir simultanément.

Ces conclusions sont soumises au vote et acceptées à la majorité.

8. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES CHARGÉE D'ETUDIER LE PREAVIS NO 12/2015 : BUDGET DE L'EXERCICE 2016

Monsieur Maurice FELLI, Rapporteur, donne lecture du rapport qui propose d'accepter à l'unanimité les conclusions du préavis.

Monsieur le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et lit les conclusions du préavis qui sont :

d'approuver le budget de la Caisse communale pour l'année 2016 qui se présente comme suit :

➤ Produits	fr. 19'225'500.00
➤ Charges	<u>fr. 19'198'600.00</u>
➤ Résultat	fr. 26'900.00

Ces conclusions sont soumises au vote et acceptées à l'unanimité.

9. RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION SUR LA VISITE DES BÂTIMENTS ET DOMAINES COMMUNAUX POUR L'ANNEE 2015 ET REPONSES DE LA MUNICIPALITE

Ce rapport ayant été envoyé à tous les conseillers, il n'en est pas donné lecture.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président soumet le rapport au vote qui est accepté à l'unanimité.

10. NOMINATION(S)

Aucune.

11. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Madame Marie José JULMI :

NONAGENAIRES

Durant l'année 2015, 5 personnes ont fêté leurs 90 ans et Madame JULMI a donc pu apporter les vœux et félicitations de la Municipalité à Mesdames et Messieurs

Madeleine MUSY
Marguerite PARTY
Albert NEITHARDT
André OGUEY
André DELACOUR

Notre Commune compte 26 personnes âgées entre 90 et 99 ans. L'année prochaine, nous aurons peut-être l'occasion de fêter une centenaire, doyenne du village, en la personne de Madame Rosine KUNZ. Le doyen est Monsieur Ernst BLATTER, âgé de 96 ans.

Monsieur Jean-Marc UDRIOT :

SITE INTERNET COMMUNAL

Le site va évoluer dans les prochains jours de manière à le rendre encore plus convivial. En 2014, nous avons recensé plus de 100'000 visites. Il s'agit donc d'un moyen de communication important et nous vous enjoignons à le parcourir et nous faire vos commentaires afin de l'améliorer.

12. INTERPELLATIONS

Aucune.

13. POSTULATS

Aucun.

14. MOTIONS

Aucune.

15. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

TPC SA

Monsieur Serge PFISTER remercie la Municipalité d'avoir rapidement réagi aux remarques émises lors du dernier Conseil en adressant une lettre aux TPC. Il salue la remise en service et prise en charge de l'entretien des WC publics de la gare du Village. Il souligne également que des travaux de rafraîchissement conséquents ont été entrepris, ce qui améliore l'aspect des trois gares de Leysin.

PPA Belle-Epoque

Au nom de Leysin American School, Monsieur Maurice FELLI remercie les membres du Conseil d'avoir accepté le PPA et espère que le Canton fera de même.

Monsieur le Président annonce que la prochaine séance du Conseil est fixée au 14 avril 2016. Un agenda concernant les séances prévues en 2016 vous sera transmis avec le procès-verbal de cette séance. Il rappelle également que le vendredi 18 décembre prochain aura lieu le traditionnel Noël de Leysin au Centre sportif.

Monsieur le Syndic remercie le Conseil pour tout le travail effectué durant cette année 2015 et pour sa collaboration. Une seule mutation au sein du personnel communal a eu lieu en 2015, soit le départ de Madame Dominique LEGLISE, Boursière communale qui a été remplacée par Monsieur Gilles COQUOZ, assermenté il y a un mois.

Au nom de la Municipalité, il souhaite à toutes et tous, ainsi qu'à vos familles et vos proches d'excellentes fêtes de fin d'année et une excellente santé.

La parole n'étant plus demandée et l'ordre du jour épuisé, Monsieur le Président demande à Madame la Secrétaire de bien vouloir procéder au contre-appel qui fait constater la présence de 36 personnes.

Il vous remercie de votre attention ainsi que la Municipalité pour sa présence et souhaite à toutes et à tous une magnifique période de Noël, une bonne saison et tous ses vœux de santé, bonheur et réussite pour 2016.

Il clôt cette assemblée, lève la séance à 21h20 et vous invite à partager le traditionnel apéro de fin d'année.

Leysin, le 10 décembre 2015

Pour le Conseil communal :
Le Président : La Secrétaire a.i.:

Patrick DE SEPIBUS

Corinne DELACRETAZ

